

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 30 Avril 2015

OL/ND
2015-368

L'an deux mil quinze, le Jeudi trente Avril à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christian CARDON, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique.

ETAIENT PRESENTS : M. Cardon, Maire ; M. Zivacco, Mme de Gaetano, Mme Outin, M. Quenouille, Mme Cordier, M. Moustardier, Mme Poidevin, M. Briard, Adjoints ; M. Revert, Mme Blassel, M. Auger, Mme Fresnais, M. Thomasson, Mme Chavagné, M. Guillet, Mme Duchange, M. Armanet, Mme Thimon, M. Dubois, M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot, M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Grosjean (pouvoir à Mme de Gaetano).

Le Conseil Municipal désigne Mme Chavagné comme secrétaire de séance.

.....

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

↳ **Prend acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Basse et Haute-Normandie**

↳ **Approuve la mise en place de l'échéancier de modification des dispositions financières des conventions passées entre la Ville et les associations**

Délibération adoptée à l'unanimité

↳ **Octroie des subventions pour l'année 2015**

Ne participent pas au vote : Mme Outin pour l'ARA, M. Auger pour l'ASTD, M. Guillet pour la SNSM, M. Cardon pour le Cercle Condorcet Voltaire d'Holbach de Normandie

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour

- ↳ **Approuve les projets de conventions financières pour le versement de subventions supérieures à 23.000 € (Association Off, Association Sportive de Trouville-Deauville, Association Ensemble Vocal)**

Délibération adoptée à l'unanimité

- ↳ **Octroie une subvention à l'Association de la Maison des Jeunes de Trouville-sur-Mer. Approuve le projet de convention financière pour le versement d'une subvention supérieure à 23.000 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

- ↳ **Complète les tarifs municipaux, à compter du 1^{er} Juin 2015, relatifs au stationnement : mise en zone verte de la rue Carnot, rue Paul Besson et rue de la Plage - Mise en zone orange du parking « des Bains » au sud de la poissonnerie**

Délibération adoptée à l'unanimité

- ↳ **Décide d'augmenter la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des classes primaires de l'école *Jeanne d'Arc* et des écoles privées qui en feraient la demande. Fixe à 422 € par élève habitant à Trouville-sur-Mer la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des classes primaires de l'école *Jeanne d'Arc* et des écoles privées qui en feraient la demande. Décide de diminuer la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles de l'école *Jeanne d'Arc* et des écoles privées qui en feraient la demande. Fixe à 642 € par élève habitant à Trouville-sur-Mer la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles de l'école *Jeanne d'Arc* et des écoles privées qui en feraient la demande.**

Votent contre : M. Cervoni, Mme Guillon, M. Lehot

M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour

- ↳ **Autorise la reprise de l'ancienne balayeuse *Mathieu/Ravo 540* pour un montant de 5.750 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

↳ **Retire de l'ordre du jour la délibération relative à la constitution d'un groupement de commandes pour un marché à bons de commande de travaux de réfection de voirie**

↳ **Autorise le recours au dispositif « *Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi* » selon les besoins de la collectivité.**

Délibération adoptée à l'unanimité

↳ **Fixe pour l'année 2015 le montant de la prime de fin d'année allouée aux agents territoriaux de la Ville et de la halte-garderie municipale**

Délibération adoptée à l'unanimité

↳ **Approuve la modification du tableau des effectifs de la collectivité**

Délibération adoptée à l'unanimité

↳ **Autorise le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

Délibération adoptée à l'unanimité

↳ **Modifie une disposition du compte épargne-temps (possibilité d'indemniser les jours épargnés non soldés, en cas de départ en retraite, uniquement lorsque ces jours n'ont pas été posés en raison des nécessités absolues de service imposées par la collectivité)**

Délibération adoptée à l'unanimité

↳ **Autorise la mise à disposition d'un agent au profit de la *Caisse des Ecoles de Trouville-sur-Mer* pour la période du 1^{er} Avril 2015 au 31 Décembre 2017. Approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Trouville-sur-Mer et la *Caisse des Ecoles de Trouville-sur-Mer***

Délibération adoptée à l'unanimité

- ↳ **Autorise la mise à disposition d'un agent au profit du Collège Charles Mozin pour l'année scolaire 2014/2015. Approuve les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Trouville-sur-Mer et le Collège Charles Mozin**

Délibération adoptée à l'unanimité

- ↳ **Autorise le recrutement d'un agent vacataire à la halte-garderie municipale**

Délibération adoptée à l'unanimité

- ↳ **Aménagement d'Hennequeville - Secteur des Bruzettes : approuve les premières orientations du projet. Décide la poursuite de la mise en œuvre du projet d'aménagement dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté. Approuve la modification du périmètre d'étude sur le secteur 1 AUcp1 du PLUi. Approuve et confirme à l'intérieur du périmètre délimité, à compter de la présente délibération, l'instauration d'un sursis à statuer. Définit les modalités de concertation**

Votent contre : M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour

- ↳ **Confirme la création d'un groupe de travail sur le suivi de la Zone d'Aménagement Concerté des Bruzettes**

Délibération adoptée à l'unanimité

- ↳ **Approuve la proposition de fixer une participation pour l'hébergement des sauveteurs des compagnies républicaines de sécurité**

Délibération adoptée à l'unanimité

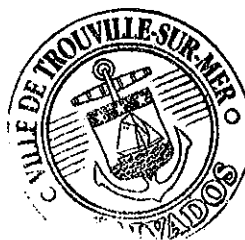
- ↳ **Approuve la signature de la convention de sécurisation de la Course des Garçons de Café du 17 Juin 2015 et adopte les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'Association Chaud Devant**

Délibération adoptée à l'unanimité

↙ Est informé sur deux contentieux

↙ Est informé sur des décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire


Christian CARDON

Affiché : le 7/05/2015